

Conseil communautaire du 4 décembre 2025

Projet de délibération n° CC 2025-12-04.006

Rapporteur : Gérard TREMEGE

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les EPCI de 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et il fait l'objet d'une publication.

Enfin l'article D 2311-15 du CGCT impose aux collectivités locales de plus de 50 000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable devant être présenté en même temps que le Débat d'Orientations budgétaires.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le budget primitif. Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité ; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire le 15 janvier 2026.

Le budget primitif 2026 sera voté en équilibre, sans intégration anticipée des résultats affectés de la gestion 2025, ni intégration des rattachements des opérations de fonctionnement, ni reprise des restes à réaliser des opérations d'investissement de la gestion 2025. Compte-tenu du calendrier budgétaire retenu, ces éléments seront repris soit par budget supplémentaire soit décision modificative après le vote du compte financier unique, ils seront présentés au conseil communautaire fin juin 2026.

Le budget primitif 2026, se composera d'un budget principal et de 12 budgets annexes.

Ces 12 budgets annexes sont classés en 5 grandes catégories en fonction de leur activité : la location d'immeubles, l'aménagement de zones, la distribution de l'eau, l'assainissement et le Transport.

Le débat d'orientations budgétaires 2026, se déroulera à nouveau dans un contexte national et international incertains :

- au niveau national sur le plan politique par une instabilité gouvernementale et une incertitude financière, et sur le plan économique par une crise du coût de la vie,
- au niveau international par l'enlisement du conflit Ukraine - Russie mais aussi des conséquences inéluctables dues au dérèglement climatique.

Après avoir présenté les principaux points du projet de la loi de finances 2026 nous aborderons les principales orientations du budget 2026 pour la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

I) Les effets du Projet de Loi de Finances 2026

Le Gouvernement table sur des prévisions de croissance de 1 % en 2026 contre 0,7 % en 2025 ainsi que sur une inflation à 1,3 % en 2026 contre 1,1 % en 2025.

Le déficit public devrait être ramené à 4,7 % du PIB en 2026 alors que celui-ci devrait atteindre en 2025 5,4 % et qu'il était de 5,8 % en 2024.

Dans ce cadre la part de la dette publique atteindrait quasiment 118 % du PIB soit deux points de plus par rapport à 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une contribution des collectivités territoriales de 4,6 milliards d'euros, plus de deux fois supérieurs aux 2,2 milliards adoptés en 2025

Selon André Laignel ce chiffre est faux et il fustige « une purge massive et une recentralisation financière à l'œuvre » car à ces 4,6 milliards d'euros il faut ajouter les 1,4 milliards d'euros de hausse des cotisations de la CNRACL prévue en 2026, les 500 milliards d'euros de rabotage du Fonds Vert, la baisse de 700 millions d'euros des crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat ainsi que les quelques 90 millions d'euros de moins sur les agences de l'eau.

II) Les principales orientations du budget 2026 de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées :

☐ Pour le Budget Principal :

➤ La Section de fonctionnement :

A) Dans une conjoncture plus qu'incertaine, la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement (autofinancement et amortissements déduits) s'élèveront autour de **90 175 585 €**. Elles progressent globalement de moins de 1 % par rapport à l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	2025	2026	Variation en nombre et en %	
Chapitre 011	Charges à caractère général	8 411 315,00	8 483 785,00	72 470,00	0,86%
Chapitre 012	Charges de personnel	15 266 355,00	15 639 008,00	372 653,00	2,44%
Chapitre 014	Atténuation de produits (AC , FNGIR)	38 528 364,00	38 428 364,00	-100 000,00	-0,26%
Chapitre 65	Autres charges de gest°courante	26 891 841,00	27 181 364,00	289 523,00	1,08%
Chapitre 6586	Frais fonct. grpes élus	44 385,00	47 765,00	3 380,00	7,62%
Chapitre 66	Charges financières	293 580,00	394 999,00	101 419,00	34,55%
Chapitre 67	Charges spécifiques	21 300,00	20 300,00	-1 000,00	-4,69%
Total op. réelles		89 457 140,00	90 195 585,00	738 445,00	0,83%
op d'ordre entre sections					
Chapitre 042	Dot. aux amortissements	3 800 000,00	3 850 000,00	50 000,00	1,32%
023	Autofinancement dégagé : virement sect invest	997 250,00	2 953 475,00	1 956 225,00	196,16%
TOTAL DEPENSES		94 254 390,00	96 999 060,00	2 744 670,00	2,91%

* Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Pour 2026 elles sont estimées à 8 483 785 € soit moins d'un 1% d'augmentation par rapport à 2026.

Cette augmentation est due principalement :

A l'étude relative aux ZHE (Zones Humides Effectives) devant être obligatoirement réalisée dans le cadre du SCOT. Elle est portée par le service environnement elle est estimée à 200 000 € mais elle est financée à hauteur de 80%

Au changement de modalité de nettoyage des trois bibliothèques (Louis Aragon, Nelson Mandela et Lourdes). À la suite de départs de personnel, il a été décidé d'intégrer une partie du nettoyage de ces trois bâtiments dans le marché d'entretien et de nettoyage des locaux dont le coût est estimé à environ 80 000 €. Cela se traduit par un transfert de charges du chapitre 012 (charges du personnel) vers le chapitre 011.

Cette augmentation est contrebalancée en partie par une diminution des crédits affectés d'une part aux dépenses d'énergie soit moins 110 000 € et d'autre part aux dépenses de « sponsoring » aux clubs sportifs soit moins 85 000 €.

* Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Pour 2026 elles sont estimées à 15 639 008 € soit une augmentation de 2,44 %

Celle-ci s'explique principalement par l'application du Glissement vieillesse -technicité (GVT) et par les recrutements suivants :

- La création d'un poste de catégorie C pour l'Usine,
- Le remplacement d'un agent de catégorie C par un agent de catégorie A pour la lecture publique suite à un départ à la retraite,
- Le « tuilage » de 6 mois pour le service finances en prévision d'un départ à la retraite,
- Et de la rémunération d'un stagiaire pour le service urbanisme.

* Les reversements de produits (chapitre 014) :

Pour 2026, ils sont estimés à 38 428 364 € soit une diminution de 100 000 € par rapport à 2025. Ces reversements de produits se composent de :

- **L'attribution de compensation**, reversée aux communes membres, est évaluée à 26 750 000 €.

Le **FNGIR** s'élève à 11 628 364 €. Pas de changement, celui est figé, il résulte de la consolidation des FNGIR des anciennes communautés fusionnées.

* **Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

27 181 364 € soit un quasiment stable par rapport à 2025.

Outre les indemnités versées aux élus pour un montant de 1 089 000 € et des dépenses informatiques liées à l'hébergement de nos logiciels (article 65818) pour 290 000 €, le chapitre 65 regroupe principalement les participations versées aux organismes publics et privés et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Elles se décomposent principalement de la manière suivante :

- **Organismes publics** :

- 21 298 700 € pour la contribution versée au SYMAT. Le montant inscrit au budget primitif 2025 était de 20 833 700 €, celui-ci a été réajusté par décision modificative votée en mars 2025 à 21 298 700 €.

Comme les années précédentes ce montant provisoire est inscrit en dépenses (au compte 65568) comme en recettes (au compte 73133 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées), son poids est donc neutralisé budgétairement.

- 732 000 € pour les dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), celles-ci sont compensées par une taxe. Le montant est identique à celui inscrit au budget primitif 2025. Il sera si besoin réajusté par décision modificative en mars 2026.
- 850 700 € pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, l'an dernier ce montant était de 1 023 800 €.

Pour rappel ces subventions d'équilibre versées aux budgets annexes « zones d'activités » ont pour objet de couvrir le coût de fonctionnement de ces zones, l'amortissement comptable de l'actif et les moins-values de dans le cas de vente de terrains.

- 650 000 € pour le service incendie et secours. Montant identique à celui inscrit au budget primitif 2025.
- 327 000 € pour le SM PYRENIA pour la partie fonctionnement hors OSP.
- 485 000 € pour l'attractivité du territoire (PTER : PLVG, et plaine et vallées de Bigorre, office de tourisme, festivals),
- 410 000 € la politique de la ville (GIP, et partenariats avec le CD 65, l'ADIL et Plateforme Territoriale Rénovation Energie).

Concernant le volet politique de la ville conformément à l'article L 1111-2 du CGCT, nous devons indiquer les actions qui sont menées dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

En 2026, pas de changement par rapport aux années précédentes, la CATLP interviendra principalement comme coordonnateur du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) auprès des maîtres d'ouvrage (OPH, SEMI, ville de Tarbes, ville de Lourdes...).

Les autres interventions de la CATLP en particulier en fonctionnement sont faites par le GIP-Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées que nous cofinançons avec l'Etat, le Conseil Départemental des Hautes-

Pyrénées et la CAF.

Comme l'année précédente, notre participation devrait s'élever à 280 000 € en 2026

- **Organismes privés** :

- 522 000 € pour le Parvis.
- 385 000 € pour le service économique dont la subvention à Crescendo, la Pépinière de Bastillac et la Mission Locale.
- 50 000 € pour l'itinérance culturelle.

* **Les charges d'intérêts (chapitre 66)** : pour un montant de 394 999 € (charges d'intérêts - icne).

Enfin pour terminer sur les dépenses de fonctionnement, il convient de signaler l'inscription de 47 800 € sur chapitre le 6586, intitulé « frais de fonctionnement des groupes d'élus » pour le fonctionnement des groupes politiques.

B) Comme les années précédentes l'évaluation de nos recettes de fonctionnement reste un exercice plus que difficile marqué par la plus grande prudence :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre : travaux en régie et amortissements des subventions) s'élèveront à **94 236 260 €** (contre 92 383 390 € en 2025). Elles progressent globalement de 2 % entre les deux exercices budgétaires.

FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	2025	2026	Variation en nombre et en %	
Chapitre 013	Atténuations de charges	20 000,00	15 000,00	-5 000,00	-25,00%
Chapitre 70	Produits des services, domaines ventes diverses	2 507 640,00	2 512 560,00	4 920,00	0,20%
Chapitre 731	Fiscalité locale	42 326 700,00	43 750 700,00	1 424 000,00	3,36%
Chapitre 73	Impôts et taxes	31 865 000,00	31 925 000,00	60 000,00	0,19%
Chapitre 74	Dotations et participations	15 199 950,00	15 470 200,00	270 250,00	1,78%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	457 100,00	555 800,00	98 700,00	21,59%
Chapitre 76	Produits financiers	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00%
Total op. réelles		92 383 390,00	94 236 260,00	1 852 870,00	2,01%
op d'ordre entre sections					
Chapitre 042		1 871 000,00	2 763 000,00	892 000,00	47,68%
TOTAL RECETTES		94 254 390,00	96 999 260,00	2 744 870,00	2,91%

- **Les recettes fiscales (chapitre 731 : fiscalité locale et chapitre 73 : impôts et taxes)** : 75 675 700 € (pour rappel BP 2025 : 74 191 700 €). Elles représentent plus 80 % des recettes réelles.

Celles -ci progressent de 2 % par rapport au budget primitif du budget principal 2025. Mais si nous les comparons au budget 2025 consolidé, c'est-à-dire BP +BS+ DM, elles sont stables. En effet pour établir le budget primitif 2026 nous avons reconduit à l'identique les recettes fiscales qui nous étaient notifiées en mars 2025 (état 1259) sans aucune évolution de bases, ni de taux.

Pour 2026 voici donc le détail des prévisions les produits attendus :

Pour le chapitre 731 : 43 750 700 €

- La **Taxe d'Habitation** sur les résidences secondaires (*puisque depuis l'année 2021, à la suite de la réforme, l'assiette de la TH ne se compose plus que des résidences secondaires*) : 1 100 000 €. Pour rappel produit notifié pour 2025 : 1 111 400 €
- Les **Taxes Foncières bâties et non bâties** : 3 087 000 €. Pour rappel produit notifié en 2025 : 3 077 730 €
- Pour la **Cotisation Foncière des entreprises** : 14 100 000 €. Pour rappel produit notifié en 2025 : 14 019 689 €
- Pour les **IFER** et la **TASCOM** : 3 090 000 €. Pour rappel produit notifié en 2025 3 085 167 €.
- La **TEOM** : pour un montant de 21 298 700 €, reversée au SYMAT sous forme de contribution.
- La **Taxe GEMAPI** : 1 075 000. Pour 2026, nous restons sur le même produit voté en mars 2025.
- Le **FPIC** : 1 155 000 €.

Pour le chapitre 73 : 31 925 000 €

- Pour la **fraction compensatoire au titre de la THRP** (perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) : 23 150 000 €. Pour rappel montant notifié en 2025 23 211 183 €
- Pour la **fraction compensatoire au titre de la CVAE** : (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) *pour rappel la suppression de la CVAE a été actée dans l'article 5 de la Loi de Finances pour 2023* : 7 600 000 €. Pour 2025 montant notifié 7 601 901 €

A ces recettes fiscales, il convient d'y ajouter le montant des allocations compensatrices perçues au titre de la CFE, des taxes foncières et de la GEMAPI pour un montant global de 3 330 000 €. Celles-ci sont comptabilisées au chapitre 74 (aux comptes 74832 à 748388). Ce montant correspond à celui notifié en 2025.

• **Les dotations et participations (chapitre 74) : 15 470 200 €**

Comme l'année précédente pour la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation nous avons choisi la prudence en diminuant celles-ci de 240 000 € par rapport aux montants qui nous ont été notifiés en mars 2025 ; ce qui donne 3 500 000 € pour la dotation d'intercommunalité (pour montant notifié en 2025 de 3 589 479 €) et pour la dotation de compensation de 7 734 300 € (pour un montant notifié de 7 884 324 €) soit au total au titre des dotations 11 234 300 €.

Les participations en fonctionnement, tous financeurs confondus (Etat, Région, Département, Caisses de Dépôts et autres), sont estimées à 905 000€ pour 2026. Les plus importantes concernent principalement les écoles de musique : 200 000 €, la politique de la ville et l'habitat : 220 000 €, les gens du voyage : 160 000 € (reversement de la CAF pour la gestion des aires d'accueil et du Conseil Département pour l'aide à l'électricité), 256 000 € pour les actions menées dans le cadre du PCAET et le financement de l'étude ZHE (cf. chapitre 011 ci-dessus).

• **Les recettes issues des produits des services et de reversement divers (chapitre 70) : 2 512 560 €.**

Ces recettes se composent principalement :

- Des reversements pour le personnel mis à disposition et le remboursement de frais s'élèvent à 1 647 000 € : remboursement par les communes du service ADS (autorisation et instruction du droit des sols) pour 240 000 €, des services communs pour les ex-Communauté de communes de Batsurguère et de Montaigu pour un montant de 311 000 €, du remboursement des budgets annexes au budget principal (le BA transport pour 350 000 € et les budgets eau et assainissement pour 237 000 €) et du remboursement par les communes du coût de la gestion des eaux pluviales pour un montant de 225 000 €.

- Des produits des services pour 865 000 € soit 246 000 € pour les services culturels (écoles de musiques), 498 000 € pour les services sportifs et 106 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage.

- **Les autres recettes (chapitre 75) : 555 800 €**

Elles se composent des loyers encaissés pour 505 800 € dont ceux pour les terrains familiaux et de produits exceptionnels estimés à 50 000 €.

Ce qui donne en termes **d'épargne de brute et d'épargne nette** pour 2026 les données suivantes

	EPARGNE BRUTE			EPARGNE NETTE		
Année	Recettes réelles de Fonctionnement (chapitres 76 et 77 compris)	Dépenses réelles de fonctionnement (charges d'intérêts compris)	Epargne brute	remboursement du capital	Epargne nette = EB - Remb K	Par habitant
2026	94 236 260,00 €	90 195 585,00 €	4 040 675,00 €	1 461 000,00 €	2 579 675,00 €	19,82 €
2025	92 383 390,00 €	89 457 140,00 €	2 926 250,00 €	1 378 500,00 €	1 547 750,00 €	11,89 €

➤ **La Section de d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement :**

Le montant annuel des investissements en 2026 (hors remboursement de la dette et hors opérations d'ordre) 21 299 265 € pour le budget principal pour le budget principal et de 11 480 000 € pour l'ensemble des budgets annexes soit un montant global 32 780 765 €. L'an dernier ce montant s'élevait à 31 800 000 €.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	2025	2026	Variation en nombre et en %	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	6 049 875,00	7 150 345,00	1 100 470,00	18,19%
	dont AP/CP	3 051 875,00	3 128 225,00		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles : annonces, études, logiciels...	2 132 353,00	2 092 320,00	-40 033,00	-1,88%
	dont AP/CP	1 217 533,00	1 319 500,00		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles : investissement récurrents (informatique, mobiliers) , travaux sur bâtiment	6 979 800,00	5 686 600,00	-1 293 200,00	-18,53%
Chapitre 23	Immobilisations en cours (travaux sup à un an)	3 960 000,00	6 370 000,00	2 410 000,00	60,86%
	dont AP/CP	3 500 000,00	6 000 000,00		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (remb capital dette + cautions)	1 399 000,00	1 476 000,00	77 000,00	5,50%
Total op. réelles		20 521 028,00	22 775 265,00	1 153 767,00	5,62%
op d'ordre entre sections et de section à section					
Chapitre 041	op patrimoniales (à l'intérieur de la section	200 000,00	400 000,00	200 000,00	100%
Chapitre 040		1 871 000,00	2 763 000,00	892 000,00	47,68%
TOTAL DEPENSES		22 592 028,00	25 938 265,00	3 346 237,00	14,81%

- **Subventions d'équipement versées (chapitre 204)** : elles s'élèvent à 7 150 345 € dont 3 128 225 € sont ouverts en crédits de paiement au titre des AP/CP (cf. annexe 1).

➤ Subventions gérées hors AP/CP :

- Participation au Syndicat mixte Pyrénia pour l'investissement : 1 625 120 € sur une participation globale de 2 455 000 € répartie sur le BP en fonctionnement et sur le BA transports pour la partie OSP liaison aérienne Tarbes Paris.
- Aides aux entreprises Entrepren@ : 200 000 € et aides aux communes Entrepren@ : 50 000 €.
- Aide financière apportée au développement des laboratoires de recherche du Pôle Universitaire Tarbais en lien avec les filières pour leurs équipements et des aménagements particuliers : 150 000 €.
- Fonds de concours versé au Conseil Départemental pour le contournement Nord : 500 000 €.
- Fonds de concours pour la participation aux travaux portés par les communes pour la mise en place de séparatif pour les eaux pluviales : 100 000 €.
- GEMAPI : 550 000 € dont 275 000 € au PLVG (Pays de Lourdes et de la vallée des Gaves) et 275 000 € pour le SMAA qui a entamé la phase de travaux de son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).
- PCAET : 150 000 € de subventions pour le fonds de "renaturation" haies et pour l'action bio diversité versées aux communes et aux particuliers.
- OPAH TLP et OPAH –RU Tarbes et Lourdes : 200 000 € pour le nouveau règlement d'intervention habitat et la fiche projet PLH.

- Fonds de concours exceptionnels versés à la commune de Lourdes pour la réhabilitation du pont Peyramale : 350 000 € et à la commune de Lanne pour l'aménagement de la nouvelle mairie : 94 000 €

➤ Subventions gérées en AP/CP (Voir tableau des AP/CP mis en annexe) :

- GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest) : 305 000 € pour 2026 soit 12,2 millions d'euros en totalité à verser sur 40 ans.
- SCOT - PLUi Secteur Sud et Nord : 160 550 € qui correspond au paiement de la convention passée avec l'AUT.
- Fonds d'aide aux communes 2024 : 100 000 € de crédits de paiement inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2024 pour un montant global de 763 369 €.
- Fonds d'aide aux communes 2025 : 300 000 € de crédits de paiement inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte en 2025 pour un montant global de 800 000 €.
- Fonds d'aide aux communes 2026 : 250 000 € de crédits de paiement inscrits au titre de l'autorisation de programme à ouvrir sur l'exercice 2026 pour un montant global de 644 200 €.
- Fonds d'aide aux communes 2017/2023 : 210 675 € de crédits de paiement inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2024 pour régulariser les années antérieures pour un montant d'un million.
-
- Fonds de concours aux communes pour catastrophes naturelles et travaux d'urgence intempéries : 100 000 € de crédits de paiement pour 2026 inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2023 pour un montant total 500 000 €.
- Fonds de concours aux communes dans le cadre du Contrat Régional Occitanie 2023-2027 : 300 000 € de crédits de paiement pour 2026 inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2024 pour un montant total de 3 500 000 €.
- CPER « 2021-2027 » : 400 000 € de crédits de paiement pour 2026 inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2024 pour un montant total de 1 150 000 €.
- Action du Programme pour l'Amélioration de l'Habitat : 902 000 € de crédits de paiement pour 2026 inscrits au titre de l'autorisation de programme « NPNRU TARBES-LOURDES » ouverte sur l'exercice 2024 pour un montant total de 5 436 500 €. Les crédits de paiement 2026 correspondent au montant de la subvention qui sera versée à l'OPH pour la réalisation des constructions dites Lacaze Espagne à Lourdes.
- Fonds d'aide aux communes pour l'aide aux logements communaux : 100 000 € de crédits de paiement pour 2026 inscrits au titre de l'autorisation de programme ouverte sur l'exercice 2026 pour un montant total de 1 200 000€.
- **Dépenses d'investissements d'équipement (Chapitres 20 -21 -23) :** elles s'élèvent à 14 148 920 € dont 7 319 500 € sont ouverts en crédits de paiement au titre des AP/CP. (cf. annexe).
- **SCOT - PLUi Secteur Sud et Nord :** 286 800 € dont 265 000 € de crédits de paiement pour la réalisation des documents d'urbanisme.
- **Travaux sur les ZAE : 1 360 00 €** (celles dont les dépenses sont portées sur le BP car elles sont achevées, les autres en cours sont portées sur les BA comme nous le verrons

ci-dessous) dont :

- 730 000 € sur la zone de l'Arsenal dont pour la maîtrise d'œuvre, les travaux et des acquisitions foncières sur la rue de la Cartoucherie,
- 450 000 € de travaux pour la zone Kennedy,

- **Equipement culturels : 7 735 000 €** dont 7 054 500 € ouverts au titre de crédits de paiements pour l'AP de Médiathèque et de l'Auditorium

- Médiathèque de l'Arsenal : 6 502 000 €, pour la maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux.
- Auditorium de Lourdes : 553 000 € pour le lancement de la maîtrise d'œuvre.
- 485 000 € pour le Conservatoire Henri Duparc et les écoles de musique : travaux divers

- **Equipements sportifs : 2 547 600 €**

Pic du Jer : 446 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux pour la réalisation de la maison du patrouilleur

- **L'aménagement du lac Bours – Bazet** : 313 000 € pour l'aménagement du site et d'un lieu de baignade
- **Itinéraire cyclable** : 200 000 € pour l'aménagement du nouveau tracé de la vélo route V 81.
- **Réhabilitations des piscines** : 780 000 €, dont 50 000 € d'étude de programmation de requalification du site de Séméac, 467 000 € pour la reprise de la résine du bassin extérieur, des travaux divers, et l'acquisition de matériels divers sur la piscine Paul Boyrie, 74 000 € sur Tournesol pour une étude de géothermie et des travaux divers et 188 000 € sur la piscine de Lourdes pour les travaux divers (résine bassin extérieur) et l'acquisition de matériels divers.
- **Travaux pour Hippodrome** : 281 000 € pour la reprise de la toiture des tribunes
- **Travaux pour la base de loisirs sport nature de St Pé** : 226 500 € pour la réalisation de toilettes et travaux divers.

- **Autres équipements : 824 00 €**

- **Travaux sur le Caminadour** : 397 000 € de travaux annuels pour la reprise du revêtement (stabex) du Caminadour sur divers secteurs, de travaux de reprise d'enrochement au niveau du pont Alstom et de reprise de travaux.

- **Aires d'accueil des gens du voyage** : 427 000 € pour des travaux divers de réhabilitation et pour la mise en place de la télégestion pour d'accueil d'Aureilhan.

- **Autres bâtiments : 707 000 €**

- **Téléport 1** : 440 000 € pour des études liées à la géothermie et à l'installation de panneaux photovoltaïques et des travaux qui en découlent.
- **Travaux bâtiment St Exupéry** : 222 000 € pour la réhabilitation des façades.

- **Investissements récurrents : 650 000 €**

Pour rappel, ils se composent, principalement les dépenses effectuées par les services pour leurs besoins en logistique et en environnement de travail : petits équipements, matériels divers (outillages, nettoyeur haute pression...), véhicules (voitures, camion), vélos, instruments de musique, mobilier et matériel

informatique.

S'agissant de l'informatique, il s'agit du programme annuel de renouvellement des postes et du matériel de réseau classique (serveurs, switch, sauvegarde...) et de l'évolution de la téléphonie.

- **Le financement de nos investissements :**

INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	2025	2026	Variation en nombre et en %	
Chapitre 16	Emprunt	15 231 015,00	15 122 708,00	-108 307,00	-0,71%
Chapitre 10	FCTVA	1 705 000,00	1 945 000,00	240 000,00	14,08%
Chapitre 13	AC invest	226 343,00	226 343,00	0,00	0,00%
	Subventions	318 520,00	1 399 839,00	1 081 319,00	339,48%
165-27	Divers	45 900,00	40 900,00	40 900,00	-10,89%
24	Cessions	68 000,00			
Total op. réelles		17 594 778,00	18 734 790,00	1 253 912,00	7,13%
op d'ordre entre sections et de section à section					
Chapitre 041	op patrimoniales (à l'intérieur de la section	200 000,00	400 000,00	200 000,00	100%
Chapitre 040	Dot. aux amortissements	3 800 000,00	3 850 000,00	50 000,00	1,32%
021	Autofinancement dégagé : virement de la sect de fonct	997 250,00	2 953 475,00	1 956 225,00	196,16%
TOTAL RECETTES		22 592 028,00	25 938 265,00	3 346 237,00	14,81%

* **Autofinancement : 6 803 475 €**

Il se compose du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2 953 475 € et des crédits relatifs à l'amortissement de l'actif pour 3 850 000 €.

* **Subventions à recevoir : 1 399 939 €**, dont **1 104 000 €** pour le financement à la construction de la médiathèque. Pour celle-ci le montant total des subventions attendues s'élève à 8 804 000 € pour un coût total de 19 050 000 € HT.

* **Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** est estimé à 1 945 000 €, il est calculé en fonction des investissements prévus sur 2026. Cette estimation a été établie sur la base du taux applicable en 2025 soit 16,404%.

* **L'attribution de compensation ZAE : 226 343 €.**

Suite aux transferts des ZAE et des modalités d'évaluation proposées et examinées par la CLECT du 13 novembre 2018, les communes de Bazet, de Bordères sur l'Echez, d'Ibos, de Séméac, de Lourdes et de Tarbes versent à la CATLP une attribution de compensation libre d'investissement de 226 343 €.

* **L'emprunt :**

Pour 2026, le montant de l'emprunt prévu pour le budget principal devrait s'élever à 15 122 708 € et à 6 050 000 € pour les budgets annexes.

□ **Pour les budgets annexes : les principaux investissements :**

- **Locations d'immeubles** (BA Hôtels d'entreprises, BA locations Téléports et immeubles) : 1 805 000 € d'investissements prévus en 2026 :
 - 121 500 € pour des travaux de mise aux normes (désenfumage) pour l'hôtel d'entreprises situés boulevard Renaudet,

- 157 000 € sur le Télésite pour des travaux d'aménagement d'accès au magasin du service eau et assainissement,
- 56 500 € pour le bâtiment Crescendo pour des travaux d'étanchéité sur la toiture.
- 1 470 000 € sur les téléports 2,3 et 4 pour des études de géothermie et de photovoltaïque et des travaux qui en découlent ainsi que divers travaux (remplacements des contrôles d'accès sur les téléports 3 et 4).

- **Aménagements de zones** : 1 440 000 € d'investissements prévus en 2026 :

- 755 000 € pour le BA Aménagement Parc de l'Adour dont 550 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 200 000 € pour le lancement des travaux,
- 302 000 € pour le BA Aménagement de zones Pyrène Aéroport pour des acquisitions foncières et des installations défensives,
- 210 000 € pour le BA Ecoparc pour la réalisation de travaux d'extension de la voirie.

+

- **Eau** : 3 060 000 € d'investissements prévus en 2026 :

- 15 000 € de frais d'annonces,
- 360 000 € en études et notamment pour les études d'établissement des périmètres de protection et aires d'alimentation de captages des puits de Hiis et de Laloubère, ainsi que pour la réalisation de plusieurs schémas directeur d'eau potable,
- 30 000 € pour l'achat de logiciel et de licences,
- 2 640 000 € pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau notamment sur les communes dont le rendement est inférieur au rendement réglementaire, 2 000 € pour frais de notaire (provisions) et 13 000 € d'équipement spécifiques et récurrents pour les besoins du service (matériel informatique).

- **Assainissement** : 5 065 000 € d'investissements prévus en 2026 :

- 20 000 € de frais d'annonces,
- 320 000 € en études et notamment pour la réalisation des schémas directeur d'assainissement sur différentes communes du territoire (Ossun, Orleix et communes sur le système d'assainissement de la station d'épuration d'Aureilhan),
- 30 000 € pour l'achat de logiciel et de licences,
- 3 680 000 € pour les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement, 2 000 € pour frais de notaire (provisions) et 13 000 € d'équipement spécifiques et récurrents pour les besoins du service (matériel informatique)
- 1 000 000 € pour le nouveau garage sécurisé du service pour le stockage du matériel et des hydrocureurs

- **Transports** : 115 000 € d'investissements prévus en 2026 : pour des aménagements cyclables du giratoire de la commune d'Orleix

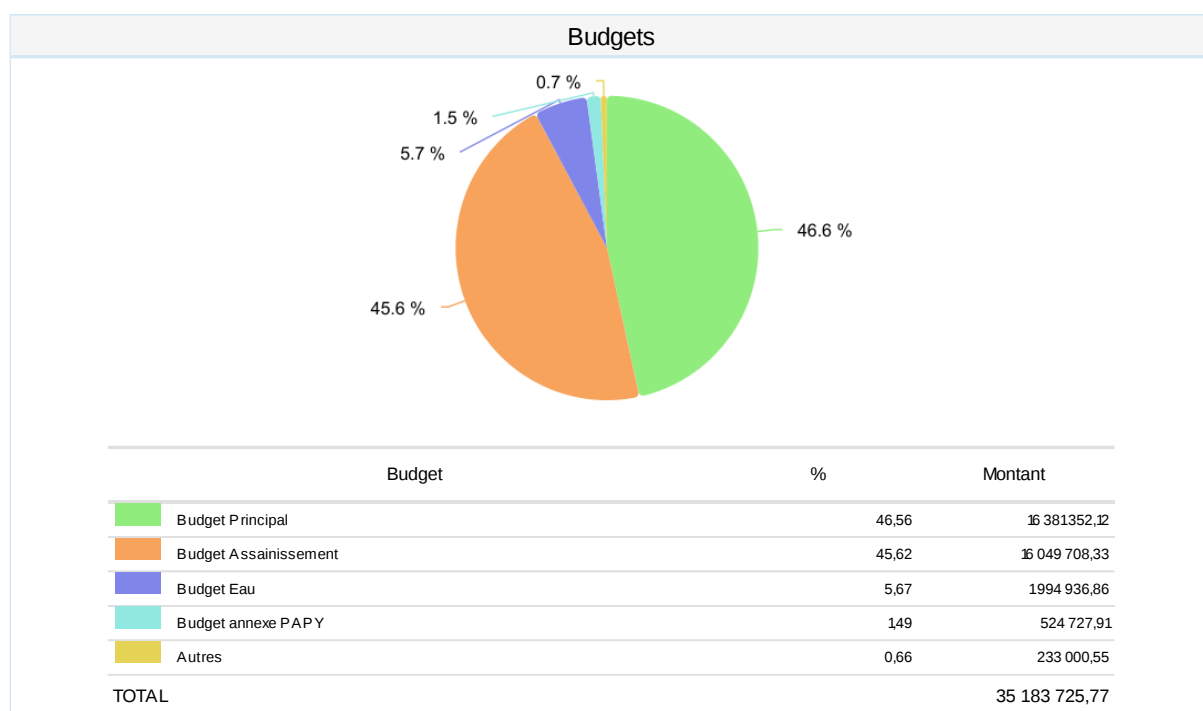
Pour information, les budgets annexes Téléports et Transports ne pouvant être équilibrés en fonctionnement, ils seront votés fin mars -début avril 2026 après le vote du CFU afin d'intégrer la reprise des résultats de l'exercice 2025.

III - Point sur l'encours de la dette :

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette propre s'élevait à 36 725 806,22 €.

Au 1^{er} janvier 2026 il s'élèvera à 35 183 725,77 € et se répartira de la manière suivante :

DETTE PROPRE					
	DETTE INITIALE	CAPITAL RESTANT 31/12/2025	AMORT 2026	INTERETS 2026	ANNUITE 2026
BUDGET PRINCIPAL	30 275 240,00	16 381 352,12	1 460 912,65	402 665,94	1 863 578,59
BA PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES	2 000 000,00	524 727,91	166 448,18	18 604,59	185 052,77
BA HOTELS D'ENTREPRISES	2 000 000,00	166 666,67	133 333,33	6 243,11	139 576,44
BA TELEPORT	1 000 000,00	66 333,88	66 333,88	1 404,54	67 738,42
BA EAU	3 621 259,82	1 994 936,86	164 509,87	58 511,14	223 021,01
BA ASSAINISSEMENT	37 225 300,73	16 049 708,33	1 749 839,12	574 414,05	2 324 253,17
TOTAL	76 121 800,55	35 183 725,77	3 741 377,03	1 061 843,37	4 803 220,40



Il convient de préciser que pour le budget principal, les budgets annexes eau, assainissement, et Parc d'activités des Pyrénées, le montant des intérêts est susceptible d'évoluer compte tenu de l'index de taux de certains emprunts soit l'Euribor 12 mois et l'Euribor 3 mois.

Pour l'ensemble des budgets comportant de la dette l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permet de rembourser annuellement la charge de la dette en capital.

Au titre de la dette non transférée pour les budgets annexes eau et assainissement, et en sus de l'annuité détaillée ci-dessus, pour 2026 il faudra rembourser aux communes de Tarbes, de Lourdes, de Julos et du SIAEP du Haut Adour les montants suivants :

DETTE NON TRANSFEREE

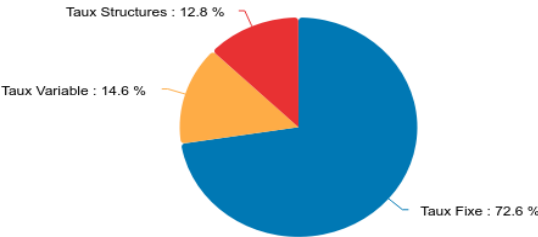
	TARBES		LOURDES		SIAEP HAUT ADOUR		JULOS		TOTAL
	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS	
EAU	34 226,91	1 839,01	88 533,99	17 812,01					142 411,92
ASS	9 293,88	651,21	237 901,11	47 707,24	8 893,42	2 153,63	2 272,02	232,88	309 105,39
	43 520,79	2 490,22	326 435,10	65 519,25	8 893,42	2 153,63	2 272,02	232,88	451 517,31

L'annuité de la dette (dette propre + dette non transférée) s'élèvera donc à :

4 803 220,40 € + 451 517,31 € soit à 5 254 737,71 €

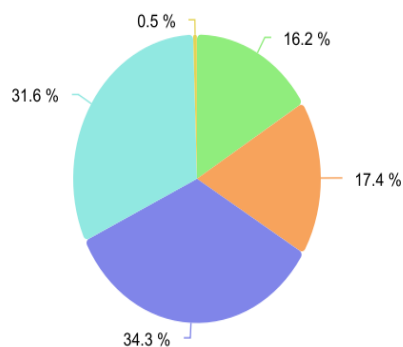
Au 1^{er} janvier 2026, la dette directe se composera de 92 contrats soit 6 contrats de moins quand 1^{er} janvier 2025.

Les emprunts à taux fixe représentent 72,6 %, les emprunts à taux variables (Euribor 3M, 12 M, Livret A et TEC 05) représentent 14,6 % et les emprunts à taux structurés représentent 12,8 % de la totalité de la dette.



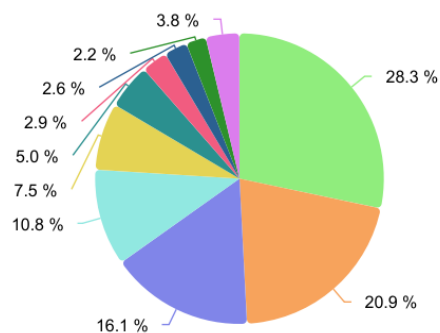
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	25 539 825,17	5 131 400,60	4 512 500,00	35 183 725,77
%	72,59%	14,58%	12,83%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 2 mois	7 ans, 2 mois	10 ans, 2 mois	7 ans, 7 mois
Duration	6 ans, 5 mois	6 ans, 3 mois	9 ans, 7 mois	6 ans, 9 mois
Nombre d'emprunts	80	10	2	92
Taux actuariel	3,36%	3,43%	1,60%	3,15%

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	5 707 474,52
5 - 10 ans	6 120 713,78
10 - 20 ans	12 073 892,19
20 - 30 ans	11 107 280,64
>= 30 ans	174 359,64
TOTAL	35 183 725,77

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Agricole	-	28,29	9 952 312,65
Caisse Française de Financement Local	-	20,90	7 351 903,53
Caisse d'Epargne	-	16,06	5 648 768,70
Crédit Mutuel	-	10,75	3 783 004,08
Crédit Foncier	-	7,49	2 634 915,92
Société Générale	-	5,04	1 774 486,66
DEXIA Clf	-	2,89	1 013 267,51
Caisse des Dépôts et Consignations	-	2,58	907 102,71
LA BANQUE POSTALE	-	2,24	787 091,87
Banque Populaire	-	1,70	599 712,47
CAISSE DE CREDIT MUTUEL LOURDES	-	1,55	546 102,46
Agence de l'Eau Adour Garonne	-	0,51	180 057,21
TOTAL			35 183 725,77

Le Président

Gérard TREMEGE